

Délibération n°2017-10-21bis

Réf. Nomenclature « Actes » : 4.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	71
Pouvoirs	13
Votants	84

L'an deux mille dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 27 novembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Saint-Angel.

Gilles Chazal est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Véronique Bénazet	à	Jean-Pierre Saugeras	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Nathalie Delcouderc-Juillard	à	Philippe Brugère	Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Ecurat	à	Serge Peyraud	Dominique Guillaume	à	Éric Cheminade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Gilles Magrit	à	Marc Bujon
Laurence Monteil	à	Martine Pannetier	Marilou Padilla-Ratelade	à	Jean-Pierre Guitard
Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud	Marc Ranvier	à	Jean Bilotta
Jean-Michel Taudin	à	Annie Gonzalez			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Daniel Caraminot (René Lacroix), Didier Pénéloux (Gérard Loches)

- **Élus absents et non-représentés :**

Claude Bauvy, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Tony Cornelissen, Christine Da Fonseca, Guy Faugeron, Pierre Fournet, Fabienne Garnerin, Henri Granet, Xavier Gruat, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Nathalie Peyrat, Jean-Claude Sangoï, Geneviève Serve.

Transferts au 1^{er} janvier 2018 des agents du réseau eau potable et assainissement collectif

Le président explique à l'assemblée que la compétence eau et assainissement collectif n'a pas été conservée par Haute-Corrèze Communauté : une délibération sur les nouveaux statuts a été actée lors du conseil communautaire du 26 octobre 2017.

Les communes de l'ancien territoire de la communauté de commune du Pays d'Eygurande reprennent cette compétence au 1^{er} janvier 2018.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de fait le transfert du personnel nécessaire à son exercice.

Dans ce cadre, deux agents de Haute-Corrèze Communauté seront transférés en premier lieu à la commune de Merlines, commune cible, puis au Syndicat de la Diège à compter du 1^{er} janvier 2018.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 30 novembre 2017,

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le transfert des agents du réseau eau potable et assainissement collectif à la commune de Merlines comme suit :

CSUNDERLIK Jean-Sébastien

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Date d'effet
Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	35H	01/01/2018

AUDY Julien

Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique contractuel	35H	01/01/2018
-----------	-------------------------------	-------------------------------	-----	------------

A l'unanimité,	
Votants	84
Pour	84
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après
réception de la
sous-préfecture,

Le président,
Pierre Chevalier

